

République Française

Département
des Ardennes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 008-210800983-20240617-20240601-DE

Séance du 17/06/2024

- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 14 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 12/06/2024
Date d'affichage : 12/06/2024

Objet de la délibération : **2024-06-01**

Permission de voirie - Entretien des bordures RD 926

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, Mme Sophie HEDOUIN, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, M. Cédric FLEITER donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à M Didier SIMON

Secrétaire de séance : Mme Céline ARTICLAUT

Le 17 juin 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2024.

M le Maire rend compte des travaux de voirie réalisés sur la route départementale 926 à l'entrée du village par l'entreprise Gorez.

Suite à ces travaux, une permission de voirie est nécessaire au Conseil Départemental concernant l'entretien et la gestion de ces aménagements.

Afin de pouvoir rédiger cette permission de voirie, le Conseil Départemental a besoin d'une délibération sur laquelle figure la phrase suivante :

« la commune s'engage auprès du Conseil Départemental des Ardennes à assurer la gestion et l'entretien des aménagements réalisés en traverse d'agglomération de la Commune »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'inscrire sur cette délibération la phrase citée ci-dessus pour permettre la rédaction de la permission de voirie.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

